

5 PIEGES A EVITER

AVANT DE SIGNER UN CONTRAT AVEC UN PRESTATAIRE

PIEGE 1 ↘

QUI EST PROPRIETAIRE DU DOMAINE ?

Si le prestataire enregistre le nom de domaine en son nom et non au vôtre il est , juridiquement, le seul et unique propriétaire de ce domaine !

La conséquence ? Le jour ou vous décidez de changer de prestataire, vous devez, soit changer de nom de domaine, soit le lui racheter ... le tarif étant à la convenance du prestataire !



PIEGE 2 ↘

ARNAQUE AU REFERENCEMENT

Le référencement de votre site passe par l'optimisation du code de celui-ci. Or, il cache souvent une prestation baclée pour la simple et bonne raison que ce travail n'est pas visible ! Demandez le contenu précis et complet de ce poste : y a t-il un vrai travail, et si oui lequel ?

Ne vous fiez pas aux offres du type "Soumission dans 500 annuaires". Les conséquences en sont souvent un SEO négatif dont il sera très difficile de sortir par la suite.

PIEGE 3 ↘

CONTRATS D'ABONNEMENT



Le secteur de la création de sites internet a attiré de nombreux intervenants, et parmi eux, quelques « opportunistes », offrant un cortège d'offres extrêmement variées. Malheureusement certains de ces "industriels du net" ne font pas toujours preuve de transparence et de rigueur dans la formulation de leurs offres : leurs contrats se révèlent fréquemment « blindés » de pièges que bon nombre d'entreprises clientes ne perçoivent pas de prime abord, mais qui les engagent pour de nombreuses années ...



PIEGE 4 ↘

TRAVAIL NON COLLABORATIF

C'est le cas du prestataire web qui prétend vous fournir un site clé en main sans vous demander un minimum de participation à ses cotés, dans le projet. Une partie importante du travail est offline.

Le prestataire doit impérativement comprendre et s'intéresser à votre activité, vos objectifs, vos contraintes et connaître vos produits, vos clients, et leurs attentes, ainsi que vos points forts et l'image que vous souhaitez véhiculer. Cela suppose une forte collaboration en amont, entre l'entreprise cliente et le prestataire.



PIEGE 5 ↘

PROPRIETAIRE DU SITE

L'usage de code propriétaire par le prestataire lui permet de revendiquer la propriété du site. En pareil cas, vous êtes bien propriétaire du contenu. En revanche, le site reste quant à lui, la propriété exclusive du prestataire.

Pour éviter cette situation, exigez d'avoir accès au code source.